

Le journal de ta section

N°5 – juin 2017

L'été est presque là, les campagnes se succèdent et se chevauchent...

La 1ère s'est achevée le 8 mai, un nouveau président, M Emmanuel MACRON, en est sorti. Plutôt libéral, la vigilance sera notre sacerdoce : réformes fiscales, tu veux ou tu veux pas ? Pis encore le danger sur le statut de la fonction publique : méritocratie, contractualisation, mobilité...

SOLIDAIRES Finances Publiques est prêt à l'action, et vous ?

La 2ème s'est achevée le 17 mai, enfin presque ! Plutôt s'est achevée le 06 juin ou même un peu plus tard... Fin de saisie des déclarations, relance automatique des déclarations sans RIB !

Une certitude, un succès d'estime : à la fin de la campagne « papier », près de 180 000 contacts dans le département ! *(en légère augmentation par rapport à l'année dernière)*

La 3ème commence aujourd'hui, les législatives ou « vers une application sans limite du programme du nouveau Président », alors pire ou mieux ?

La 4ème débutera dès le mois juillet, la réception des avis, et là, c'est parti jusqu'à la fin de l'année ! Ainsi quel que soit le service (particuliers, professionnels ou collectivités), les campagnes professionnelles se succèdent et se chevauchent et parfois s'entrecroisent avec la politique et surtout avec notre vie personnelle, qui reste conditionnée à notre vie professionnelle !

Puis **la 5ème, la 6ème**, ... Et le cycle continue !

SOLIDAIRES Finances Publiques est au contact de ce monde réel et appréhende dans ses débats les liens tenus de la vie de l'agent de la DGFIP.

En toute instance, en tout écrit, **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** assume ses positions qui dénoncent malheureusement trop souvent des pertes de repères professionnels (la mutation, si ce n'est la suppression, d'une partie de nos missions) et une grave détérioration de nos Conditions de Vie au Travail. Ces positions ciblent plus particulièrement les choix de notre administration et de nos politiques, qui malmènent le ministère et la DGFIP depuis de trop nombreuses années, en empêchant tout un chacun de faire le travail de qualité qu'il souhaiterait effectuer. Alors si parfois nos propos démangent, c'est que nous ne devons pas être totalement dans le FAUX !

Souvent malmenés, nous sommes tous attachés au SERVICE PUBLIC, dont l'accueil, bien que notre directeur essaie de nous faire croire le contraire, fait partie intégrante de la totalité de nos missions. La dématérialisation à outrance n'y changera rien, à part certainement dans notre rapport au travail ou dans les modalités d'exercice de nos missions.

A nos obligations si souvent rappelées, n'oublions pas que nous avons aussi des droits : les règles de gestion, si imparfaites soient-elles, sont là pour nous protéger, alors respectons-les !

Une bonne lecture à tous

Et si vous êtes prêts, partons (en marche) dans l'action pour la défense de l'individu dans le collectif de travail !

SOMMAIRE

L'édito	p1
Le service public...	p2
Le télétravail	p3
Les news	p4



SOLIDAIRES Finances Publiques 62

CDFiP d'Arras
10 rue Diderot – SP 20
62034 ARRAS Cedex
03.21.24.68.82

Le Service Public, on y tient !

mais à quel prix ?

Dans un rapport de février 2012, la Cour des Comptes soulignait l'importance pour la DGFIP d'apporter une attention toute particulière à l'accueil et à l'information du public.

Notre administration devant prendre en compte les trois dimensions de son public : **le citoyen**, qui déclare et paye ses impôts, est en même temps **un contribuable** qui aspire au bon emploi de sa contribution, et **un usager** qui attend un niveau élevé de qualité de service.

L'évolution sociétale et familiale et une mobilité géographique choisie ou non, de plus en plus fréquente, conduisent à une extrême diversité des attentes et des besoins.

Dans le même temps la législation fiscale continue de se complexifier, subissant parfois, en tant que levier politique, des modifications de dernière minute. Chaque année, environ 20 % des articles du code général des impôts sont remaniés. Bien que la documentation fiscale soit accessible par internet, sa compréhension nécessite souvent l'assistance de professionnels de la fiscalité.

SERVICES PUBLICS : NOTRE BIEN COMMUN

La dématérialisation gagne du terrain ! Les usagers se retrouvent, face à leurs écrans, confrontés à la multiplicité des choix, de plus en plus SEULS (ou isolés). Les réponses, quand ils les trouvent, ne sont pas toujours limpides.

Aussi, la tentation est grande de se déplacer pour se rendre au Centre des Finances Publiques pour rencontrer le professionnel,

celui que vous estimez être en droit de contacter pour vous apporter toute l'aide nécessaire afin d'accomplir votre devoir de citoyen ou vos obligations de professionnel.

Il y a bien le téléphone, internet (ou *les experts comptables à la radio*) mais comment être certain de poser la bonne question, d'avoir exposé l'intégralité de votre problème ?

Il faut le reconnaître, les contribuables du Département préfèrent venir à la rencontre de l'agent des Finances Publiques, qui saura leur apporter la solution.

Certains vous diront qu'ils sont trop bien reçus, d'autres qu'ils sont attachés à un service public à l'ancienne qu'on nous demande de ne plus leur offrir ou plutôt de dépersonnaliser via le web. Quoiqu'il en soit, on doit bien reconnaître une qualité à l'usager : la patience, et une qualité aux agents de la DGFIP : le respect des valeurs de service public !

La Cour des Comptes recommandait d'améliorer l'information et l'accueil, mais, dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppressions d'emplois, on ne privilégie pas l'accueil physique. Les Centres des Finances Publiques ferment et ceux qui existent encore, n'ouvrent plus que 7 demi-journées par semaine.

Alors nos contribuables viennent, trouvent porte close, et reviennent. Ils cherchent d'abord longuement une place de stationnement parce que la plupart des centres du département n'offrent que très peu de possibilités de parking à proximité. Puis ils attendent, attendent et attendent encore.

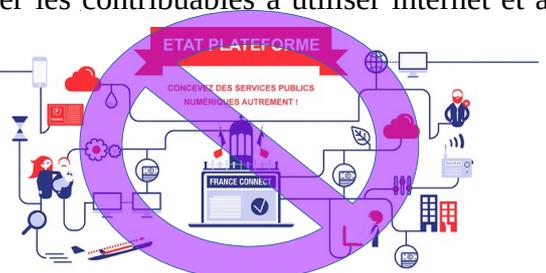
Il faut cependant reconnaître qu'une période est privilégiée en matière d'accueil physique : la campagne de déclaration de revenus. Toutes les forces (encore) disponibles sont rassemblées pour travailler autour de la campagne puisque les contrôleurs stagiaires et les services civiques renflouent les services d'accueil. Vous allez me dire : on marche sur la tête ! D'un côté, on trouve que nos contribuables sont trop gâtés et on met tout en œuvre pour qu'ils le soient encore plus !??

Et bien non, le but de ce renfort exceptionnel n'est pas de pourrir nos usagers, ni de les attirer en nombre, mais de les « éduquer » Un seul mot d'ordre : leur apprendre à utiliser Internet pour qu'ils grandissent un peu ces petits et se débrouillent tous seuls ! Message que notre Directeur appuie fortement lors de ses nombreuses visites de site.

La Cour des Comptes recommandait d'informer et de diversifier l'accueil, afin de s'adapter aux évolutions de la Société. Notre administration a mis les bouchées doubles pour inciter les contribuables à utiliser internet et à oublier le chemin qui mène à nos Centres des Finances Publiques.

Il faut reconnaître qu'une partie de nos usagers s'est adaptée, mais d'autres restent attachés à cet accueil physique.

Selon une enquête publiée en mars 2017 par le défenseur des droits, la dématérialisation exclut 27 % de la population des services publics. Ce sont les plus fragiles qui sont touchés : la population en grande précarité et les personnes âgées.



Et nos charges de travail se sont-elles vues améliorées ? Si on se fie aux chiffres fournis par notre administration il est difficile de juger : appareils de comptage souvent obsolètes, seuls les appels « décrochés » sont comptabilisés mais combien de non répondus, pas d'outil statistique (encore) pour e-contact et plus d'outil statistique pour les courriels.

Un nouveau gouvernement est en place. Les suppressions de fonctionnaires vont continuer et probablement, s'accentuer surtout dans une administration jugée non prioritaire comme la nôtre... Et on ose parler d'élargissement des heures d'ouverture des services publics le samedi et en soirée pour les adapter aux contraintes des usagers et recentrer l'ACTION des agents publics sur l'accompagnement de l'utilisateur ?

Sous couvert de dématérialisation, on a tenté la désintoxication de l'accueil en nous faisant miroiter des gains de charges ;

A coup de suppressions d'emplois massives et de réformes génératrices de stress, la DG a réussi à contraindre ses agents, pourtant si attachés au sens du service public, à accepter voire solliciter la réduction des horaires d'ouverture !

Pourtant, en souffrant souvent, nous, agents de la DGFIP continuons à assurer un accueil de qualité sur l'ensemble de nos missions. Et soyons fiers ! Malgré les phobies que l'on peut faire naître chez certains, et nos conditions de vie au travail qui se détériorent, les usagers apprécient nos services.

L'absence de ministère de la Fonction Publique n'est une bonne nouvelle ni pour ses personnels, ni pour ses usagers et donc pour les citoyens !

**Comme le suggère l'intitulé de notre Ministère de rattachement,
dans l'ACTION !
pour défendre toutes nos missions, nos Conditions de Vie au Travail et un service public de qualité, grand absent du gouvernement de M. MACRON.
Dans l'ACTION,
afin de continuer à accompagner dignement nos usagers sans mettre en péril notre santé morale et physique nous avons nous aussi des idées !**

**Nouveaux modes d'organisation du travail à la DGFIP :
Restons prudents !**

Le télétravail, vous en avez rêvé, la DGFIP l'a fait !
(décret n°2016-151 du 11 février 2016)

Oubliez le réveil du matin, le temps perdu dans des trajets plus ou moins longs, les collègues qu'on n'aime pas, ceux qu'on aime aussi d'ailleurs, et puis les chefs sur votre dos avec leurs listings et leurs stats... SAUF QUE... Le télétravail à la DGFIP, ce n'est pas tout à fait çà.

Basé sur le volontariat, et manifesté par une demande écrite, la candidature est appréciée par le chef de service de l'agent en fonction de la compatibilité du télétravail avec les fonctions exercées. Comprenez bien : toutes nos missions ne seront pas éligibles à ce mode d'organisation. Un maximum de trois jours de travail par semaine pourra être réalisé selon cette formule, ou 12 jours en continu sur un mois.

En cas de refus par l'administration d'accorder ou de renouveler l'autorisation de télétravailler, l'agent pourra saisir la CAP.

Et si d'aventure l'envie s'en va, un préavis de deux mois vous rouvrira les portes de votre regretté Centre Des Finances Publiques.

Tous les ans, un bilan sera présenté aux Comités Techniques et aux CHS-CT. De même, les risques liés au télétravail seront repris dans le DUERP.

Officiellement, le but affiché par cette nouvelle façon de travailler, n'est-il pas de rééquilibrer la vie personnelle et la vie professionnelle, de réduire la fatigue, le stress et les frais inhérents à l'éloignement du lieu de travail ?

Il faut tout de même, avant de s'engager, peser le pour et le contre de manière à ce que, ce qui pouvait apparaître comme idyllique au premier abord, ne se transforme pas en cauchemar.



Du retour de collègues sur l'expérience du télétravail, il ressort que l'agent candidat devra faire preuve d'autonomie, d'organisation, d'esprit de communication.

Il devra aussi savoir faire la part des choses entre son « temps travail » et son « temps privé », même si les deux pourront s'imbriquer dans le planning de la journée en fonction des obligations de l'instant. Il devra surtout trouver un équilibre horaire entre ses activités pro à la maison et sa vie privée de manière à éviter de trop -ou trop peu- travailler, chacun de ces excès étant un piège à éviter absolument. Savoir se déconnecter est une compétence qui se construit d'abord au niveau de l'employeur !

Restons prudents, afin que sa mise en application soit bien un gage d'amélioration des conditions de vie au travail. Et veillons à ce que le télétravail à domicile réponde à nos interrogations et aux attentes des agents sur l'organisation même du travail : quand ? Comment ? Où ? Quels supports? Quel management ? Et pour qui ? L'expérience au moins dans tous les cas sera réversible, et c'est tant mieux.

... Le travail à distance : en marche à la DDFiP du Pas-de-Calais

Déjà mis en place dans certaines structures du Nord (SPF, SIE), ce nouveau mode d'organisation du travail arrive dans le Pas-de-Calais sous la nomination « d'entraide » : dispositif de soutien mis en œuvre entre services de publicité foncière installés sur des sites différents dans le cadre de travaux portant sur les dépôts télé@ctés tels que le traitement des demandes de renseignements ou des publications au fichier immobilier.

A ce jour le bilan des expérimentations antérieures s'avère mitigé notamment par manque de soutien mais également pour des raisons techniques.

Il en ressort une parcellisation des tâches préoccupante pour l'avenir de nos fonctions derrière quoi se masque des risques de perte de compétence et d'expérience.

Restons prudents : pour que l'administration n'en fasse pas un outil de gestion de la pénurie et d'accompagnement provisoire des réformes.

Gardons un œil éclairé sur notre expérience locale d'entraide entre le SPF de St Pol et le SPF de Montreuil et nos oreilles grandes ouvertes quant à l'idée d'une réflexion sur l'utilisation du travail à distance pour les EDR.

L'oeil du retraité

Lu dans le courrier des lecteurs de la « Voix du Nord » : J.P.S. de Douai nous amuse en disant que les 17% des Français qui ne trouvent pas le système fiscal injuste sont sans doute des non imposables. C'est une boutade, certes, mais elle est fondée sur un raisonnement totalement erroné.



En achetant le moindre produit, 100% des citoyens payent de la TVA, qu'il joue au loto, au grattage, au tiercé, chaque joueur paye de la taxe sur les jeux; content ou pas chaque automobiliste paye de la TICPE; que l'on boive du rouge, du rosé, du blanc, de l'apéro ou de la bière tout le monde paye une taxe sur les alcools, mais il existe aussi une taxe sur les boissons non alcoolisées, Il y a également un paquet de taxes sur le tabac et pour tout un chacun des taxes sur l'électricité, sur l'eau, sur les assurances, j'en passe et des meilleures.

Alors oui, tout le monde ne paye pas l'impôt sur le revenu, mais cet impôt-là ne représente que 25% des rentrées fiscales contre plus de 50% pour la TVA. Alors oui, contrairement à ce qu'il est coutume d'entendre c'est bien 100% des Français (et même 100% des étrangers vivant en France) qui contribuent au budget de l'Etat. Finalement c'est sûrement l'absence de visibilité sur toutes ces taxes qui est injuste. JMD

Fake news un projet ne fait pas le mouvement !

Lorsque les projets de mouvements tombent... Aïe, aïe chacun y va de son petit commentaire et ainsi enfle la rumeur d'un projet mal construit ou non fini. Chacun tente de négocier son futur poste...

Pourtant qu'est-ce qu'un projet ? *Le brouillon de l'avenir, un travail préparatoire ou une première rédaction.*

Une chose est sûre, les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 siégeront aux CAPL de mutations locales pour défendre la situation de chacun de nos mandants dans le respect des règles de gestion

Calendrier des CAPL (dans la mesure du possible)

Mouvement C : **vendredi 23 juin 2017**

Mouvement A : **jeudi 6 juillet 2017 après-midi**

Mouvement B : **vendredi 7 juillet 2017**



Alors, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail : solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

Transmettez-nous votre double de mutation locale et un numéro de portable pour vous contacter